

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 15

**Séance du 16 décembre 2021**

\*\*\*\*\*

**Présents :** 11

**Votants:** 13

L'an deux mille vingt-et-un et le seize décembre à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Drucat, régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des mariages de la mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent PARSIS, Maire de la COMMUNE DE DRUCAT.

**Date de la convocation :** 10 décembre 2021

**Sont présents:** Laurent PARSIS, Fabienne BOURGOIS, Marc BOIZARD, Antoine BIGARNET, Valérie DELGOVE, Charlette DAUSSY, Véronique LEVOIR, Hervé MARQUE, Frédérique MASSON, Yasmina RABIER-MEJRI, Hubert SAINT-JEAN

**Représentés:** Olivier WISSART représenté par Fabienne BOURGOIS, Armand DEGARDIN représenté par Charlette DAUSSY

**Excuses:** Julien FARCY

**Absents:** Francois BOUCHER

**Secrétaire de séance:** Fabienne BOURGOIS

---



**M. le Maire ouvre la séance à 20 h 30**

**1/ Approbation du PV de la dernière séance du conseil municipal**

M. le maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021.

Conformément à l'article L2121-23 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

**2/ Présentation des observations définitives de la CRC sur la CABS - DE 2021 031**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mr Laurent PARSIS, Maire de la commune de Drucat,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Le Code des Juridictions Financières et notamment ses articles L.211-8 et L.243-6,

CONSIDERANT :

- Que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle de la gestion de la Communauté de l'Agglomération Baie de Somme pour les exercices 2017 à 2020,

- Qu'à l'issue de ce contrôle, la Chambre Régionale des Comptes a transmis un rapport d'observations définitives à la CABS,

- Que le rapport d'observations définitives, intégrant les réponses du président de l'EPCI a été présenté aux maires des communes membres de la CABS le 15 septembre 2021,
- Que ce rapport doit être communiqué par le Maire au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **- prend acte de la communication des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes transmises à la Communauté d'Agglomération Baie de Somme relative à la vérification des comptes et au contrôle des comptes et de la Gestion de la CABS ainsi que du débat qui a suivi.**

*Arrivée de M. Bigarnet à 21h15*

### **3/ Décision modificative N°2 - DE 2021 032**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	1418.00	
2313	Constructions	2844.00	
21318	Autres bâtiments publics	-4262.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.**

### **4/ Travaux de reprises de concessions abandonnées - DE 2021 033**

M. le Maire informe l'assemblée qu'une procédure de reprises de concessions abandonnées avait été initié en 2017. Cette procédure se déroule sur 3 ans et arrive donc à échéance. Le deuxième procès-verbal sera réalisé le 4 janvier prochain et les travaux de reprises définitives pourront avoir lieu en mars 2022 après respect des formalités d'arrêtés et d'affichage.

Les décisions de reprises de chaque concession abandonnée seront prises par le conseil municipal en février 2022.

En parallèle, la commune a été informée que grâce au Plan de relance le département de la Somme a alloué une enveloppe supplémentaire de 3 000€ à l'enveloppe initiale de 10 000€ au titre de la politique d'appui aux collectivités territoriales 2017-2020 (prolongée en 2021).

Cette subvention devant être mobilisée avant le 31 décembre 2021, et afin d'anticiper le budget prévisionnel, M. le Maire a contacté les pompes funèbres de la Liberté afin d'obtenir un devis pour une première phase de travaux.

Cette première phase consiste à reprendre 22 concessions : 3 dans la partie droite du cimetière et 19 dans la partie gauche pour la somme de 16 900.00€ HT soit 20 280.00€ TTC.

Après une deuxième phase de travaux, un réaménagement de la partie gauche du cimetière pourra être envisagé et décidé en commission communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **accepte de réaliser les travaux de reprises de 22 concessions**
- **accepte le devis des Pompes funèbres de la Liberté - Brusadelli pour la somme de 16.900€ HT**
- **autorise M. le Maire à signer tous les documents y afférents**

#### **5/ Demande de subvention du département au titre de l'appui aux territoires - Plan de relance - DE 2021 034**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de travaux de reprises de concessions du cimetière de Drucat et les informe qu'au titre de la politique territoriale - Appui aux collectivités 2017 -2020 prolongée en 2021 par le Plan de relance et portée par le conseil départemental de la Somme, la commune pourrait solliciter une subvention permettant de financer une partie des travaux.

Le montant de travaux est estimé à 16 900.00 € HT. soit 20 280.00€ TTC correspondant à l'estimation présentée par les pompes funèbres de la Liberté - Brusadelli.

Le conseil municipal, après avoir approuvé la réalisation des travaux, sollicite l'aide de l'État au titre de la politique territoriale - Appui aux collectivités 2017 -2020 prolongée en 2021 par le Plan de relance correspondant au plan de financement suivant :

Subvention Département de la Somme : 3000.00€

Part revenant au maître d'ouvrage : 17280.00€ (dont 3380.00€ de TVA)

- Emprunt : 0 €

- Fonds propres : 17280.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorise Monsieur le Maire à réaliser les travaux indiqués ci-dessus ;**
- **approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;**
- **sollicite le concours financier du département pour le montant de la subvention détaillée ci-dessus;**
- **autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.**

## **6/ Classement de voies dans le domaine public communal et mise à jour du tableau de classement unique des voies communales - DE 2021 035**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en 2019, la commune de Drucat a procédé à l'acquisition des accotements et de la voirie du lotissement des Cachalots par délibération DE\_2019\_028 en date du 8 août 2019.

Suite à cette extension de longueur de voirie, il convient de procéder au classement de la voirie communale.

La tenue d'un tableau exhaustif des voies communales s'avère nécessaire pour plusieurs raisons :

- Comme dans toute collectivité territoriale, la voirie communale occupe une place prépondérante dans le patrimoine et le budget.

- Certaines dotations de l'État font intervenir la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

Pour ces raisons il est proposé aux membres du Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L141-3 du Code de la voirie routière de procéder par simple délibération à l'intégration dans le domaine communal des voies mentionnées en caractères gras dans le tableau ci-joint qui répondent aux caractéristiques suivants :

- propriété communale,
- ouvertes à la circulation du public (qu'elles soient bitumées ou non, en secteur urbain ou rural),
- dont le classement n'entraîne pas d'atteinte à leurs fonctions de desserte ou de circulation.

Le classement concerne des voies qui sont en attente de classement. Elles correspondent à celles situées dans le lotissement des Cachalots.

Les voies dont le classement vous est proposé sont déjà ouvertes à la circulation publique.

Le linéaire concerné est de 713 mètres.

Leur classement dans le domaine public communal ne portera pas atteinte aux droits des riverains (suppression, restriction d'accès par exemple) et ne nécessite pas le recours à une enquête publique préalable à ce classement.

Parallèlement à cette décision de classement, il est procédé à une mise à jour du tableau de classement unique des voies communales.

Après avoir entendu le rapport de M. Laurent PARSIS, Maire de la commune de Drucat :

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de classer dans le domaine public communal les voies mentionnées en caractères gras dans la liste ci-annexée,**
- **APPROUVE en fonction de cette décision, la mise à jour du tableau de classement unique des voies communales qui sera annexé à la présente délibération.**

## **7/ Nouveaux statuts SIAEP de Nouvion - DE 2021 036**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en particulier l'article L5721-2-1.

Vu l'arrêté préfectoral N°2020/004 portant dissolution du SIAEP de NOUVION et du SIAEP DE SAILLY-FLIBEAUCOURT au 1er janvier 2020.

Considérant qu'il convient d'établir les statuts du nouveau syndicat nommé Syndicat mixte d'Adduction en Eau Potable de NOUVION.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter les nouveaux statuts proposés par le Président**
- **D'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités utiles et à signer tous les documents nécessaires.**

## **8/ Signature d'un contrat entre la commune et la SACEM**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en raison de l'absence de M. Armand Degardin, adjoint à la vie communale, en charge de ce dossier : il souhaite que ce point soit ajourné. Il sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Le conseil municipal accepte l'ajournement de ce point.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### ***Point financier sur les travaux de rénovation de l'ancienne école maternelle :***

M. le Maire informe le conseil municipal que suite à la fin des travaux de rénovation de l'ancienne école maternelle, toutes les subventions accordées par le Département de la Somme et l'Etat ont été perçues sur l'année 2021.

Les travaux ont coûté 43 137.37€ TTC et les subventions et le FCTVA ont été de 26 864.82€ soit un reste à charge pour la commune de 16 272.55€

### ***FDE 80 :***

M. le Maire indique que M. Boizard et lui-même ont assisté à une réunion avec la Fédération Départementale d'Electricité de la Somme courant novembre. Deux projets sont à décider pour l'année 2022 :

1/ un renforcement du réseau électrique est prévu sur le haut de la rue Le Sueur et sur la moitié de la rue de l'école (jusqu'au pôle médical). Un enfouissement des réseaux étant prévu, la FDE80 propose à la commune de profiter de ces travaux pour enfouir le reste des réseaux (téléphone, fibre, éclairage public, etc...). Aucune contribution financière n'est à la charge de la commune pour l'enfouissement électrique. Cependant en cas d'ajout des autres réseaux, le reste à charge de la commune se monte à 31 167€ (subventions d'Etat déjà soustraites). Si la commune souhaite prolonger ces travaux d'enfouissements totalement : le reste à charge communal serait de 56 591€.

2/ En parallèle, la FDE80 propose un PLAN LED subventionnable par le département. La commune est en attente du devis de la FDE80 pour réaliser ce changement sur l'ensemble du réseau d'éclairage public de la commune.

La FDE80 assure qu'une dérogation sera accordée en cas de dépôt de demande de subvention dans la première quinzaine de janvier 2022.

M. le Maire informe les conseillers que, dès réception du devis pour le PLAN LED, il convoquera de nouveau le conseil courant janvier afin d'obtenir leurs avis sur ces projets d'investissements.

### ***Voeux du Maire :***

Les voeux du Maire sont prévus le 21 janvier 2022 à la salle polyvalente. Face à la situation sanitaire qui se dégrade, M. le Maire propose de prendre une décision début janvier quant à la tenue de cet évènement.

### ***Rénovation de la mairie :***

M. le Maire informe le conseil que la demande d'aide effectuée en début d'année 2021 auprès de la Région Hauts-de-France a été accordée pour la somme de 61 200€ ; ce qui monte l'ensemble des subventions accordées à ce projet à un total de 247 663€. Il précise que malheureusement, le devis initial du projet établi par l'architecte risque d'être plus élevé que prévu (temps écoulé, covid, conjoncture économique, etc...).

### ***Déchets ménagers :***

M. le Maire informe le conseil qu'il va devenir important de réduire le volume de la benne à déchets ultimes (bennes marron). En effet, la taxe sur les produits polluants (TPP) va tripler d'ici 2025 ce qui occasionnera un coût conséquent à la CABS dans sur les impôts du contribuable (plusieurs millions d'euros). M. le maire propose à chacun de réfléchir à des actions soit communales soit qui pourraient être transmises à la CABS lors des commissions.

*M. le Maire passe la parole aux conseillers municipaux :*

### **Fabienne BOURGOIS :**

Mme Bourgois informe que la cérémonie des maisons fleuries 2021 s'est tenue le 27 novembre dernier. Les lauréats sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> : Mr & Mme Carpentier.
- 2<sup>ème</sup> : Mr & Mme Le Guiff.
- 3<sup>ème</sup> : Mr & Mme Ferrebœuf.
- 4<sup>ème</sup> : Mr & Mme Dégardin.
- 5<sup>ème</sup> : Mme Gosselin.
- 6<sup>ème</sup> : Mr & Mme Montfournies.
- 7<sup>ème</sup> : Mme Béron.
- 8<sup>ème</sup> : Mr & Mme Gavois.
- 9<sup>ème</sup> : Mme Boulanger.
- 10<sup>ème</sup> : Mme Magnier & Mr Duval.

Mme Bourgois a assisté à la cérémonie des Villes et Villages fleuris : la commune de Drucat conserve ses 2 fleurs et un bon d'achat de 90.00€ lui a été remis.

Le jury d'attribution devrait passer dans le village courant 2022 pour une éventuelle 3<sup>ème</sup> fleur.

Mme Bourgois regrette de ne pas avoir d'informations ou conseils pour mieux appréhender les attentes du jury.

M. le Maire tient à féliciter tous les membres de la commission fleurissement, les employés communaux et les habitants pour leur forte implication et la bonne tenue du village, et ce, malgré le manque de reconnaissance du jury.

Mme Bourgois indique qu'elle a reçu une réclamation : certains parents d'élèves souhaiteraient que leurs enfants soient protégés par des abribus lorsqu'ils attendent les bus scolaires. M. le Maire l'informe qu'il y a déjà eu débat sur ce point il y a plusieurs années. La décision a été prise de ne pas en faire installer à cause des problèmes de coûts et d'emplacements gênants pour les riverains.

Valérie DELGOVE :

Mme Delgove présente le bilan de l'opération Brioches 2021. Cette opération a été un succès et a permis de récolter 504€ au bénéfice des Papillons Blancs. Elle suggère d'augmenter la quantité DE BRICOHES l'année prochaine.

M. le Maire remercie et félicite les membres du CCAS et les bénévoles qui se sont beaucoup impliqués et ont contribué de manière efficace au succès de cette opération.

Mme Delgove indique que la remise des cadeaux aux nouveau-nés a concerné par 6 familles.

Mme Delgove informe que le samedi 11 décembre dernier, l'arbre de Noël sur la place du village ainsi que la distribution de cadeaux aux enfants s'est déroulé en même temps que la remise des colis à nos aînés.

Mme DELGOVE remercie le CMJ pour son implication lors des manifestations suivantes : marché d'Octobre : Animation Halloween, marché de Novembre : fabrication déco de Noël et décoration de l'arbre de Noël. M. le Maire les félicite chaleureusement et insiste sur leurs implications à chaque sollicitation.

**M. le Maire ferme la séance à 22 h 45**

